

Table des matières succincte

| | |
|---|------------|
| Résumé succinct | 1 |
| Introduction générale | 3 |
| Partie 1 : État de l'environnement marin dans les espaces marins sous juridiction de la Belgique | 29 |
| 1. Introduction : le contexte..... | 33 |
| 2. Cadre physique..... | 36 |
| 3. Eutrophisation..... | 45 |
| 4. Contamination..... | 53 |
| 5. Activités humaines exercées en mer : pressions et impacts | 68 |
| 6. Biodiversité | 90 |
| 7. Conclusions : une approche écosystémologique..... | 98 |
| Références | 99 |
| Liste des figures..... | 105 |
| Liste des tableaux | 106 |
| Partie 2 : Politiques environnementales fédérales | 107 |
| Chapitre 1 : Développement et importance du droit de l'environnement..... | 113 |
| Chapitre 2 A : Politique de produits..... | 137 |
| Chapitre 2 B : Politique des substances..... | 175 |
| Chapitre 2 C : Inspection..... | 199 |
| Chapitre 3 : Prévention et gestion des risques pour l'environnement et la santé..... | 209 |
| Chapitre 4 : Protection de la biodiversité | 267 |
| Chapitre 5 : Politique du milieu marin..... | 297 |
| Chapitre 6 : Climat..... | 317 |
| Chapitre 7 : Ozone stratosphérique | 335 |
| Liste des figures..... | 337 |
| Liste des tableaux | 338 |

| | |
|--|------------|
| Partie 3 : Politiques fédérales ayant un impact sur l'environnement | 339 |
| Mesures horizontales | 345 |
| Chapitre 8 : Justice | 367 |
| Chapitre 9 : Politique scientifique | 375 |
| Chapitre 10 : Énergie | 393 |
| Chapitre 11 : Économie | 409 |
| Chapitre 12 : Finances | 427 |
| Chapitre 13 : Mobilité | 443 |
| Chapitre 14 : Intérieur | 455 |
| Chapitre 15 : Défense | 459 |
| Chapitre 16 : Santé Publique et Alimentation | 465 |
| Chapitre 17 : Affaires étrangères | 485 |
| Chapitre 18 : Coopération au Développement | 495 |
| Chapitre 19 : Développement Durable | 513 |
| Liste des figures | 523 |
| Liste des tableaux | 523 |
| | |
| Conclusions générales | 525 |
| | |
| Remerciements | 537 |

Résumé succinct

Le principal enseignement que l'on peut tirer du premier rapport fédéral de l'Environnement 2004-2008 est que d'importantes compétences environnementales ou liées à l'environnement restent dévolues au niveau fédéral ; elles sont soit explicites soit résiduelles. Par ailleurs de nombreux leviers d'actions sectoriels se situent également au niveau fédéral.

L'analyse doit s'effectuer de manière différenciée selon chaque partie du Rapport :

Au niveau de l'état du milieu marin, l'évaluation de l'état de l'environnement marin se fonde sur une base scientifique bien établie; il faudrait néanmoins continuer à développer cette dernière au niveau fédéral, notamment dans la recherche d'indicateurs robustes et internationalement acceptés à utiliser dans la mise en œuvre de la Stratégie marine de l'UE. Les apports telluriques de polluants sont clairement à la baisse et, pour le cas particulier de l'azote, la régression de l'eutrophisation des eaux côtières ne pourra se confirmer que lorsque les engagements de réduction des apports à terre auront été tenus. Les rejets illégaux d'hydrocarbures par les navires ont baissé de moitié sur 10 ans. Les marsouins nous sont redevenus familiers.

Au niveau des compétences environnementales telles que définies dans la loi spéciale de Réformes institutionnelles : elles constituent le « socle » de la politique environnementale au sens « belge » du terme : les normes de produits au sens large du terme, le nucléaire, l'import/export/transit d'espèces animales et végétales et le transit des déchets ; le potentiel existe et n'est pas pleinement exploité, à savoir fixer un cadre normatif permettant d'appliquer les principes de précaution, de prévention et du pollueur payeur selon un niveau acceptable de risques ou de protection de l'environnement et aux écosystèmes. A part quelques exceptions parfois significatives (les biocides), l'action s'est limitée à transposer et mettre en œuvre la législation européenne alors que le potentiel existe pour développer une action fédérale en l'absence de normes harmonisées européennes ; des exemples concrets parmi d'autres : la qualité de l'air extérieur et intérieur dégradé par les produits et les ondes électromagnétiques émises par les appareils.

Au niveau des compétences non dévolues explicitement tels que le climat, la biodiversité, la Mer du Nord, de nouvelles politiques ont été initiées dès la fin des années 90 en grande partie suite aux engagements internationaux et européens. Mais tant l'articulation intrafédérale entre compétence et instruments, que la cohérence avec les politiques des entités fédérées devraient être améliorée.

Au niveau des politiques sectorielles, d'importants leviers de mise en œuvre des politiques se situent en dehors de la sphère environnementale sensu stricto : la recherche et la Science, la fiscalité, les marchés publics, l'énergie, la protection du consommateur et de la santé publique, la sécurité alimentaire, etc. Ces derniers sont fragmentés entre de nombreux pouvoirs publics et acteurs. Cette fragmentation est un des obstacles, sauf exception, à l'évaluation des politiques menées, de même que la présence insuffisante d'objectifs stratégiques qualitatifs ou quantitatifs environnementaux qui ressortent souvent à part quelques exceptions (pesticides et biocides par exemple) de la compétence des Régions.

